

ANNEE 2023

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2023

Délibération n°

2023054

Date de convocation: 20/06/2023

Date d'affichage :

28/06/2023

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 18

Pouvoirs

: 3

Nombre de votants

:21

Vote: 21 Pour: 21 Abstention: 0 Contre: 0

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

DELIBERATION DU CON Publié le JUNICIPAL ID: 064-216401000-20230626-D2023053-DE

COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES. Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés: Laure TREMOUILLE; Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRESAC), Christian GARRIGUES, Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Marie ROSPIDE

OJ n°5: Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'implantation d'un feu tricolore sur l'Allée Bielle Nave

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurisation des entrées et sorties du centre associatif et d'animations qui sera mis en service en Septembre 2023, il est prévu d'implanter un feu tricolore susceptible d'être déclenché pour la traversée des usagers ou en cas de vitesse excessive des véhicules circulant sur l'Allée Bielle Nave.

M. le Maire précise que dans le cadre de la répartition des amendes de police (gérées localement par le Département des Pyrénées Atlantiques), il est possible de solliciter une subvention permettant de faciliter la concrétisation de cette opération.

Aussi, il propose aux membres du conseil municipal:

• de solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques afin que le produit des amendes de police puisse être mobilisé pour le financement de l'implantation d'un feu tricolore dans le cadre de la sécurisation de l'Allée Bielle Nave.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID: 064-216401000-20230626-D2023053-DE

Après avoir entendu les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à solliciter le Département des Pyrénées Atlantiques pour l'octroi de cette subvention,
- Charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre et au financement de cette opération.

Fait à Bassussarry, le 26 juin 2023.

Le Maire, Michel LAHORGUE